# 241595 Fiche de sécurité

selon 91/155/CEE

## 1. <u>Identification du produit et de la société</u>

*Nom du produit:* Peinture de modélisme

Nom de la société: Elita Modelle

Klaus Kutschka Am Galgenbuck 6 90613 Grosshabersdorf Tél: +49 (0) 9105/9900-18

Numéro d'urgence et d'information

**Centre antipoison Paris:** 

Tél: 0140054848

Service orfila (France) +33(0) 145425959 Responsable Conrad France Olivier Thomas

Tél: 0320613796

# 2. Composition et information sur les composants

Caractérisation chimique:

**Description:** Peinture de modélisme avec solvants et pigments

### Composants dangereux:

N° CAS	Désignation selon la directive CE	Teneur	Valeur %	Lettre caractéristique	Phrases-R
123-42-2	Diacétone alcool, technique	<15	%	Xi	36
64742-95-6	Solvants naphta (pétrole)	<10	%	Xn	65
7397-62-8	Acide glycolique butylester	<5	%	Xi	41
34590-94-8	Éther de monométhyle de glycol de Dipropylène	<5	%	Xi	36/38
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol Éther monométhylique du propylène glycol	<25	%		10

### 3. <u>Identification des dangers</u>

**Désignation de danger:** Inflammable, irritant

Indications de danger particulières pour l'homme et l'environnement:

Nocif pour la santé, peut provoquer des dommages aux poumons en cas d'ingestion.

### 4. Premiers secours

Informations générales: Les symptômes d'intoxication peuvent se

manifester également après quelques heures seulement, garder la personne atteinte au moins 48 heures sous observation médicale. Consulter

immédiatement un médecin.

**Inhalation:** Consulter un médecin si nécessaire. En cas

d'évanouissement placer la personne en position latérale de sécurité. La respiration artificielle et/ ou l'oxygène peuvent être nécessaire. Assurer

une aération adéquate.

Contact avec les yeux: Laisser les yeux grand ouverts et rincer.

Ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

*Indications pour le médecin:* Nocif pour la santé en cas d'ingestion.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés: Mousse résistante à l'alcool. Moyen d'extinction

à sec, dioxyde de carbone (CO2), eau en jet

diffus.

Moyens d'extinction inappropriés par

mesure de sécurité:

De l'eau en jet de bâton.

### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles:** Assurer une aération adéquate.

Précautions pour la protection de

l'environnement:

Ne pas jeter dans les eaux de surface ou à l'égout. Nettoyer les surfaces contaminées

soigneusement.

Méthodes de nettoyage/absorption:

Absorber avec du matériel liant les liquides (sable, silicagel, liant d'acides, liant universel).

### 7. Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions pour une manipulation

sans danger:

Assurer une bonne ventilation/ évacuation sur le

lieu de travail.

Stockage:

**Exigences aux dépôts et récipients:** Assurer une bonne aération, surtout dans les

lieux fermés.

**Autres informations concernant les** 

conditions de stockage:

Conserver le récipient bien fermé.

Catégorie de stockage: 10 (VCI) substances liquides inflammables

(VCI=union de l'industrie chimique allemande)

# 8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

*Indications supplémentaires concernant* Assurer une bonne aération, surtout dans les *la conception des installations techniques:* lieux fermés.

Composants avec des valeurs limites d'exposition professionnelle à contrôler					
N° CAS	Désignation de la substance	Art	Valeur	Unité	
123-42-2	Diacétone alcool, technique	MAK (1996)	50	ppm	
34590-94-8	Éther de monométhyle de glycol de Dipropylène	MAK (1996)	50	ppm	
64742-95-6	Solvants naphta (pétrole)	MAK (1995)	50	ppm	
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol Éther monométhylique du propylène glycol	MAK (1996)	100	ppm	

Protection individuelle

**Précautions générales:** Se laver les mains avant les pauses et

immédiatement après la manipulation du produit. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir loin des aliments, des boissons et

des aliments pour animaux.

**Protection respiratoire:** En cas d'aération insuffisante, protection

respiratoire. Appareil à cartouche

filtrante.

**Protection des mains:** Gants de latex.

Protection des yeux: Lunettes de protection avec protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de protection imperméables.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: liquide	Couleur : variée	Odeur:	odeur d'hydrocarbure
Données relatives à la sécurit Changement d'état	té Valeur	Unité	Méthode
Point d'éclair:	36	°C	Abel-Pensky (DIN 51755)
Inflammabilité (solide, gazeux)	pas déterminé	°C	
Point d'allumage:	>200	°C	
Auto-inflammabilité	pas déterminé	°C	
Pression de vapeur 20°C	pas déterminé		
Densité 20°C	pas déterminé		
Limites d'explosion: UEG:	3 VOL: % OEG:		VOL: %
Hydrosolubilité °C			en partie miscible
рН			à G/L H20
Viscosité	pas déterminé		
Teneur en solvant	env. 40 %		

### 10. Stabilité et réactivité

Autres informations: Pas de décomposition en cas d'usage

conforme aux dispositions.

## 11. <u>Informations toxicologiques</u>

Autres informations: L'inhalation de vapeurs en fortes concentrations

peut causer des symptômes comme maux de tête, vertige, fatigue, nausée et vomissement. En cas de contact avec les yeux, il peut y avoir des

irritations.

## 12. <u>Informations écologiques</u>

**Informations générales:** Ne pas jeter à la canalisation ou aux eaux de

surface. Polluant pour l'eau

### 13. Considérations relatives à l'élimination

Produit:

**Recommandation:** La réutilisation (recyclage) doit être préférée à

l'élimination.

Peut être brûlé en respectant les réglementations

des autorités officielles.

#### Clé des déchets

08 01 02 CE Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation (FFDU) de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés) mastics et encres d'impression.

Emballages non nettoyés:

**Recommandation:** Si une réutilisation n'est pas possible, éliminer

le produit en respectant les réglementations des

autorités officielles.

### 14. Transport

Transport terrestre

Catégorie ADR/RID-GGVS/E: 3
Chiffre/Lettre 31c

**Tableau d'avertissement:** 

Numéro de danger:

Numéro de la substance: U1210

Désignation du bien: Remarques:	encre d'imprimerie substance viscose, exempte dans des récipients avec une capacité jusqu'à 450L (Rn 2301, annexe E, remarque)			
Transport maritime				
Catégorie IMDG/GGVmer:	3.3			
Numéro UN:	1210			
Groupe d'emballage:	III			
Numéro EMS:	3-05			
MFAG:	311			
Marine pollutant:	non			
Nom correct technique:	1210			
Transport aérien				
Catégorie ICAO/IATA:	3			
Numéro UN/ID:	1210			
Groupe d'emballage:	III			
Nom technique correct:	printing ink			

# 15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE: Le produit est marqué et classé selon les

directives CE/GefStoffV (décret allemand concernant les substances dangereuses):

Inflammable

*Phrases-R*: R10 Inflammable

**Phrases-S:** S20 Ne pas manger et boire pendant l'utilisation.

Classification selon VBF A II

(réglementation allemande sur les liquides

inflammables)

TA-air

Catégorie:IIChiffre:3.1.7.Teneur M %:52

Catégorie de pollution d'eau: WGK1 (auto-évaluation) faiblement

polluant pour l'eau

## 16. Autres informations

Les données des chapitre 4 à 8 ainsi que 10 à 12 ne se réfèrent pas dans leur totalité à l'utilisation et l'application règlementaire du produit (voire informations sur l'utilisation et sur le produit) mais également à la libération de grandes quantités du produit en cas d'accident et (la suite manque dans la version allemande)

Ces données décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne présentent pas une garantie des propriétés du produit dans le sens des réglementations légales de garantie. Les spécifications de livraison sont à déduire des fiches de produits respectives.

Division établissant la fiche de sécurité: GBK GmbH

Date d'impression: 07.07.1998 Revu le: 07.07.1998